



fête de la Science

34ÈME ÉDITION
DU 3 AU 13 OCTOBRE 2025



APPEL À PARTICIPATION

COORDINATION AUVERGNE

Allier
Cantal
Haute-Loire
Puy-de-Dôme

**Coordination : Centre
d'Excellence de Science
Partagée en Auvergne de
l'Université Clermont
Auvergne**

Contact : Floriane MAZZELLA
fete-science@uca.fr

THÉMATIQUE 2025

"Intelligence(s)"

La Fête de la Science a toujours été un espace de liberté et de découverte, qui encourage la réflexion et permet d'imaginer un avenir souhaitable, où la science est profondément ancrée dans la société et a toute sa place dans les pratiques collectives, sociales et politiques.

L'édition 2025 de la Fête de la science invite le public à explorer toutes les formes d'intelligence et à repenser ce que signifie être intelligent, au-delà des frontières humaines.

Le Centre d'Excellence de Science Partagée en Auvergne, coordinateur de l'événement sur le territoire auvergnat (Cantal, Allier, Haute-Loire et Puy-de-Dôme), vous invite à vous inscrire dans l'orientation nationale. Il est tout à fait possible de proposer une action ne rentrant pas dans cette thématique.

THÉMATIQUE 2025

Quelques angles d'approche...

Évolution et limites du
concept d'intelligence
humaine

Cognition et
communication
animale

Communication et
adaptation des
plantes

IA et créativité

Émergence de
l'intelligence collective

Le paradoxe de Fermi
et le silence
extraterrestre

Et bien d'autres...



UNE AMBASSADRICE AUVERGNATE

Catherine LENNE

Docteure en Physiologie Végétale, Catherine Lenne enseigne la Botanique en Licence à l'Université Clermont Auvergne de Clermont-Ferrand et est également chercheuse au laboratoire de Physique et Physiologie Intégratives de l'Arbre en environnement Fluctuant où elle étudie la sensibilité et les réponses des arbres face aux stimulations mécaniques.

Intervenante dans la formation continue en sciences des professeurs d'école et de collèges à la Maison pour la Science en Auvergne, qu'elle dirige depuis septembre 2016, Catherine s'investit aussi dans la diffusion de la culture scientifique au grand public, sous forme de rédactions d'articles de vulgarisation, de conférences grand public, d'expositions photographiques sur le monde végétal ou d'interventions à la radio.



EN TANT QUE PORTEUR DE PROJET, VOUS POUVEZ :

- Proposer un évènement ponctuel / une animation unique
- Proposer un évènement d'envergure / multi-animations, comme :
 - Un Village des Sciences : évènement rassemblant un grand nombre d'évènements ponctuels, sur un lieu unique
 - Un festival : évènement rassemblant un grand nombre d'évènements ponctuels, sur un ou plusieurs lieux, autour d'activités associant le spectacle, les arts ou les loisirs
 - Un parcours scientifique : évènement rassemblant plusieurs évènements ponctuels proposés sur différents lieux, autour d'une thématique
 - Une Nuit de la Science : évènement réalisé en nocturne, OBLIGATOIREMENT le premier vendredi de la Fête de la Science et rassemblant, dans une ambiance festive, plusieurs animations ou évènements ponctuels, sur un ou plusieurs lieux, autour d'une thématique



Si vous souhaitez proposer un évènement ponctuel dans le cadre d'un évènement d'envergure mis en œuvre par une tierce structure, merci de prendre contact avec la Coordination Auvergne.

LE LABEL “FÊTE DE LA SCIENCE”

Le label « Fête de la Science » permet à votre projet d'intégrer la programmation nationale et régionale.

Ainsi, vous bénéficiez de la notoriété de l'événement, de la communication et de l'accompagnement de la Coordination Auvergne.


Le label « Fête de la science » est octroyé aux actions qui respectent la [charte des valeurs](#) et la [charte des événements](#) définies par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Les candidatures seront étudiées par le comité de labellisation de la Coordination Auvergne.



LE LABEL

“FÊTE DE LA SCIENCE”



Afin d'intégrer la programmation régionale de la Fête de la Science, les projets ou actions proposés devront répondre à l'ensemble des critères suivants :

Le respect du calendrier

Votre projet doit se dérouler pendant les dates officielles de la Fête de la Science, soit entre le 3 et le 13 octobre 2025, avec au moins un jour inclus dans les dates officielles de la Fête de la Science. Le choix de la durée de l'événement est libre.

Selon le planning établi, vous vous engagez à transmettre à la Coordination Auvergne (Puy-de-Dôme, Cantal, Allier, Haute-Loire) les informations nécessaires à la constitution des programmes et des différents outils de communication. De même, vous vous engagez à remplir une évaluation de votre événement après la manifestation, qui contribuera au bilan national de la Fête de la Science.

Le principe de gratuité

Pour obtenir le label « Fête de la Science », vous devez proposer des manifestations accessibles gratuitement pour tous les publics.



LE LABEL

“FÊTE DE LA SCIENCE”

Le principe de caution scientifique

Votre projet doit être en rapport avec le monde des sciences, de la recherche, de l'ingénierie, des techniques, de l'innovation dans tous les domaines des sciences, expérimentales et humaines et sociales). Dans ce cadre, en tant qu'organisateur, vous devez garantir la qualité des contenus scientifiques en s'appuyant sur un référent scientifique du domaine (exemples : chercheurs, enseignants-chercheurs, ingénieurs, doctorants, techniciens). Dans les débats d'actualité ou les controverses scientifiques, vous êtes invités à faire état de la diversité des points de vue.

Lors de la mise en ligne de votre projet, un référent scientifique devra être précisé.



Le principe d'adaptabilité des formes de médiation

En tant que porteur de projet, vous devez être en capacité de définir des publics cibles et d'indiquer les moyens mis en œuvre pour les mobiliser et les faire participer. Vous devez utiliser une forme et une qualité de médiation adaptées aux publics ciblés pour leur permettre de s'approprier les thématiques abordées.

FAIRE ACTE DE CANDIDATURE

Les projets doivent être soumis sur le site web de la Fête de la Science Auvergne-Rhône-Alpes, à partir du 10 mars 2025.

Les données renseignées dans le formulaire, notamment la description de l'événement, seront examinées en vue de la labellisation de votre projet. Il est donc essentiel de remplir le dossier le plus précisément possible. Si besoin, prenez contact avec la Coordination Auvergne : fete-science@uca.fr.

Par ailleurs, vous avez la possibilité de demander une aide financière pour mettre en œuvre votre projet. Si vous souhaitez demander une subvention à la Coordination Auvergne, merci de nous adresser par mail un budget équilibré, à l'adresse : fete-science@uca.fr.

Votre demande sera ensuite examinée par le Comité de labellisation.

[Attention, l'inscription des projets se fera jusqu'au 23 mai 2025.](#)

Au-delà de cette date, aucun projet ne pourra être accepté.

Une réunion d'information en distanciel sera organisée fin mars/début avril (date à définir). Vous pouvez déjà vous inscrire en envoyant un mail à la coordination territoriale : fete-science@uca.fr.



FAIRE UNE DEMANDE DE SUBVENTION

Vous pouvez adresser une demande de subvention de maximum **1 000 euros** à l'adresse mail : fete-science@uca.fr.

Votre demande devra prendre la forme d'un budget équilibré à envoyer pour le **1er juin 2025**.



CALENDRIER

- 10/03 - 23/05 : Inscription en ligne des projets.
- 03/04, 13h - 15h : Webinaire d'introduction à la thématique, sur inscription via le lien : <https://events.teams.microsoft.com/event/78d2f4fd-98c3-40bb-96bf-aa3cc2b6f000@48de1058-eeed-40db-8a8a-a5d971e3b932>
- 01/06 : comité de labellisation + comité de subvention
- Fin juin : Remonter vos besoin en termes de communication
- 03/10 - 13/10 : Fête de la Science
- Octobre : Évaluation de l'évènement

fête de la
Science